

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 26 octobre 2016

Monsieur Pierre-Yves Rochat ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public.

La secrétaire procède à l'appel : 23 membres sont présents.

Excusés : Madame Sophie Kandaouroff, Messieurs Laurent Bourgeois, Christian Brocard, Christian Jan, Gilles Rossier.

Absents : Madame Martine Marguerat et Monsieur Agron Berisha.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016 est accepté à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Rapport de la Commission des finances sur le préavis N°8/2016 – Taux d'imposition 2017.
2. Rapport de la Commission des finances sur le préavis N°9/2016 – Réfection de la place de la Grande Salle.
3. Rapport de la Commission Ad hoc sur le préavis N°9/2016 – Réfection de la place de la Grande Salle.
4. Préavis N°10/2016 sur le budget 2017.
5. Renseignements de la Municipalité.
6. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS N°8/2016 – TAUX D'IMPOSITION 2017.

Monsieur Hervé Moine donne lecture du rapport sur le préavis N°8/2016

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Elena Tarnovskaya se réfère au 8^{ème} paragraphe du rapport de la Commission des finances « ...les liquidités sont actuellement suffisantes pour faire face aux obligations à court terme... » et demande pourquoi des obligations à court terme ?

- Le Syndic répond que par « obligations à court terme » cela signifie couvrir des frais qui seraient "à court terme". Il explique qu'un emprunt communal est remboursable sur trente ans. Le temps de remboursement est fixé par la Loi des Communes (LC).
- Madame Ingrid Ciampi relève qu'il est mentionné dans le rapport qu'il n'y avait pour l'instant pas nécessité d'augmenter les impôts mais, souligne-t-elle, que si des investissements devaient se faire dans le futur il se pourrait qu'il y ait une augmentation du taux d'imposition.

La parole n'est plus demandée.

Le Président propose de passer au vote du préavis N° 8/2016.

« Acceptez-vous le préavis N°8/2016 sur le taux d'imposition 2017 ? »

Le préavis N°8/2016 est accepté à l'unanimité.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS N°9/2016 – REFECTION DE LA PLACE DE LA GRANDE SALLE.

Monsieur Hervé Moine donne lecture du rapport sur le préavis N°9/2016.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS N°9/2016 – REFECTION DE LA PLACE DE LA GRANDE SALLE.

Madame Michèle Salanon donne lecture du rapport sur le préavis N°9/2016.

Le Président la remercie.

Il instruit ladite Commission que les demandes faites dans le rapport, tel que de réaliser le nouveau revêtement avec des pavés à bords francs créant ainsi une surface plane, de mettre des bornes rétractables ou des barrières amovibles, sont des amendements de compétence municipale et qu'il n'appartient pas à la Commission d'en faire la requête.

Concernant les conclusions, il renseigne qu'un rapport de Commission est sensé reprendre les conclusions du préavis municipal et la Commission doit émettre son avis.

En l'occurrence la Commission Ad hoc ne donne pas d'avis concret concernant sa position et elle conclue son rapport en demandant à l'Assemblée de voter en toute connaissance de cause.

Au vu du dernier paragraphe du rapport, le Président constate que la majorité de la Commission Ad hoc approuve le préavis municipal N°9/2016 et, n'ayant pas reçu de rapport de minorité, il en conclut que ladite Commission propose au Conseil communal d'accepter ledit préavis. Il pose la question si cela est bien correct ?

- Madame Michèle Salanon confirme.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Madame Ingrid Ciampi pose la question, suite à la demande de la Commission Ad hoc de mettre des pavés lisses, s'il y a augmentation du coût ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond qu'il n'y a pas d'incidence sur le coût pour l'instant et pense que cela sera identique le jour de la construction.
- Madame Myriam Cornaz explique que la place, où il y a aussi une crèche, est un endroit de rencontre et elle doit être conviviale. Elle suggère, au point de vue esthétique, qu'il serait agréable que les pavés soient posés de façon à former un décor et pas un gris uniforme (par exemple déco gris clair et anthracite pour la place, bordure de couleur anthracite). Elle souligne qu'il est plus facile de déplacer des pavés pour effectuer des travaux (canalisations ou autres) que si la place est en enrobé.
- Monsieur Rémy Châtelain indique qu'il fait partie de la Commission et des personnes qui n'étaient pas unanimes à la pose de pavés sur la place; mais comme l'enrobé n'est pas envisageable pour cause d'infiltration d'eau et de travaux de canalisations pour rejoindre les eaux claires... la question de la pose des pavés ne se pose plus.
Il fait la remarque que les pavés posés autour de la salle ont beaucoup bougés et demande s'ils seront changés ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que sur le préavis il y a un plan dessiné qui montre la partie à refaire (en jaune). Les pavés seront remplacés par des neufs. Actuellement, ceux devant la Grande Salle sont en ciment non poreux et sans ergots pour les fixer. Ce genre de pavé convient pour une place piétonne et n'est pas adapté au trafic léger. Le choix s'est porté sur des pavés plus épais, avec des ergots pour les maintenir les uns aux autres.

La parole n'est plus demandée.

Le Président propose de passer au vote du préavis N° 9/2016.

« Acceptez-vous le préavis N° 9/2016 sur la réfection de la place de la Grande Salle ? ».

Le préavis N°9/2016 est accepté à l'unanimité.

Le Président relève le courage de la Municipalité de se relancer dans le "pavé" à Lavigny.

4. PREAVIS N°10/2016 SUR LE BUDGET 2017.

Monsieur Bernard Rochat, Syndic, donne lecture du préavis N°10/2017.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Stéphane Schmidt, se référant à la rubrique N° 610.351, réforme policière demande s'il y a des changements par rapport aux années précédentes ?
- Le Syndic répond que la Commune paie une participation de CHF 110'000.- par année au Canton pour la présence de la gendarmerie ou/et du travail effectué. Ceci suite au choix que la Commune a eu à faire, à une certaine époque, entre la police régionale ou la police

cantonale. Il n'y a pas de nouveautés par rapport aux autres années...à part les coûts qui augmentent gentiment. Il y a également "Sécuritas".

La parole n'est plus demandée.

Le Président demande à la Commission des finances de rapporter pour la prochaine séance du Conseil communal.

5. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Christian Grin donne quelques renseignements :
 - La chaudière de la Maison de commune sera remplacée car elle fonctionne au mazout et n'est plus aux normes. Les travaux pour le raccordement au gaz ont été faits avant la saison et la nouvelle chaudière sera raccordée au gaz à la fin de l'hiver, le temps de brûler le solde de mazout.
 - Concernant la structure Pomme-Cannelle, nous avons reçu la résiliation du bail pour l'ancienne poste au 31 janvier 2017.
 - Pour la cabane du "foot", la résiliation du bail est au 28 février 2017.

Ces locaux sont à louer. Pour l'ancienne poste : à voir s'il y a des réfections à faire. Et pour la cabane du foot, la Municipalité est en période de réflexion...peut-être en faire une cabane afin de permettre aux gens du village de la louer pour des fêtes.

- Monsieur Rémy Wulliens communique que, comme discuté lors de la précédente séance du Conseil :
 - Les travaux vers l'arrêt du bus près de l'auberge ont commencé et seront terminés la semaine prochaine.
 - Le collecteur d'eaux usées qui sera communal, situé entre l'arrêt du bus et l'arrière de l'école, est terminé. Restera à faire la jonction jusqu'à la crèche et qui deviendra un collecteur privé pour la garderie.
 - Dans deux semaines vont commencer les travaux relatifs à la conduite d'eau sous pression le long de l'ancienne ferme de l'Institution, depuis le début du chemin de Renolly jusque sous le grand marronnier.
- Monsieur Willy Favre informe que :
 - Concernant la crainte des chiens : après des recherches dans la Loi cantonale ou le règlement de police datant de 1966, il n'y a rien qui permet d'intervenir sur le domaine privé. Il est très clair que le/les propriétaires du chien doivent se tenir à une distance raisonnable de leur animal autrement celui-ci est considéré comme "chien errant". A ce moment la procédure est différente.
 - Concernant la zone tarifaire : Suite à une rencontre avec le représentant de MBC, le problème des différences des zones tarifaires lui a été soumis. Pour un changement possible, il faut que toutes les compagnies impliquées soient d'accord...une seule s'y oppose et il n'y a pas de changement. Nous avons pris contact avec les différents interlocuteurs des entreprises et commencé les démarches qui ne sont pas simples et le résultat pas assuré. Pour se rendre à Morges, il n'y a pas de raison que le prix soit plus élevé d'un côté que de l'autre.

- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, ajoute que pour les concessions des transports c'est un peu compliqué ; d'un côté il y a MBC, de l'autre Car Postal et plus loin les TL.
 - Concernant la parcelle 651 : lors de la dernière séance du Conseil il a été mentionné qu'il y avait du stockage de véhicules et containers de chantier, ...
Les démarches ont été faites auprès de notre avocat conseil pour qu'un courrier soit transmis aux personnes concernées par cette parcelle, en demandant la suppression de tous ces éléments dans un délai d'un mois.
Les personnes concernées ont gentiment répondu qu'ils n'en feront rien.
Suite à cette réponse négative, une procédure juridique va être engagée qui va impliquer le propriétaire de la parcelle et d'autres propriétaires car la mise en conformité sur la commune de Lavigny sera pour tout le monde.
Dans un premier temps, les personnes concernées par cette parcelle vont être convoquées afin de trouver un arrangement qui convienne à toutes les parties...
ou alors se sera un combat d'avocats.

Le Syndic remercie l'Assemblée pour son vote positif sur les différents objets soumis.

Il souligne :

- Qu'une nouvelle péréquation est en cours ainsi que la révision sur l'impôt des entreprises.
- La "Loi sur l'Aménagement du Territoire" avec le "Plan Directeur Cantonal" est en révision et va bientôt nous être soumis et on ne sait pas ce que nos députés vont accepter ou pas.
- Le PGA concernant la commune de Lavigny est toujours à Lausanne, déposé il y a trois mois (PGA = Plan Général d'Affectation de la Commune qui gère tous ce qui est communal, soit les zones à bâtir, les zones agricoles et viticoles). Cela fait un peu plus de 10 ans qu'il est en révision (il va et vient entre le Canton et la Commune).

Il remercie le Président.

6. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

- Monsieur Philippe Estiévenart dit avoir entendu qu'il y avait un projet à l'étude au MBC d'une connexion supplémentaire de bus vers 21h. dans la semaine.
- Monsieur Willy Favre, Municipal, répond que MBC travaille en plusieurs étapes sur plusieurs années et il présente plusieurs scénarios possibles. A court terme, il y a suffisamment de monde sur la ligne pour que l'offre actuelle puisse être maintenue et la Commune paie déjà une partie sur Morges ; il n'a pas entendu dire qu'il y a une augmentation de l'offre prévue à court terme dans la semaine. La planification des transports est ce qu'elle est...on est dans les scénarios et tout d'un coup une décision se prend et MBC demande quels sont nos besoins...on n'est pas les seuls sur la ligne, il y a d'autres communes. La commune de Lavigny serait demandeuse d'une ligne pour le dimanche.

- Le Syndic apporte un complément d'information. Il y a deux choses :
 - Le "bassin des transports" qui sont des lignes prises en charge par l'Etat, la Confédération et les Communes.
 - Et à côté il y a notre demande pour des lignes que les Communes finances.

Au moment où on atteint un certain potentiel de voyageurs ces lignes sont reprises dans le "bassin des transports". MBC discute d'une connexion supplémentaire, c'est possible ; mais est-ce que l'on pourrait avoir une perte de course supplémentaire ?

Ensuite, il faut l'intégrer dans le bassin des transports, de dire que cette ligne va avoir une augmentation de cadence ou une ligne supplémentaire, et quels coûts, à quels moments et comment ?

Le "bassin des transports" c'est complexe et assez compliqué à mettre en place. On peut être demandeur, ce n'est pas forcément MBC qui va étudier. On a mis en place les lignes sur Etoy et sur Morges avec les Communes concernées et l'Institution ; Villars s/Yens et Denens qui sont concernés paient avec nous des courses supplémentaires, tout le reste est pris en charge dans le bassin. Les courses supplémentaires sont à nos frais.

- Madame Cathy Zanola Rossier informe que courant novembre il y a une très belle exposition à Lausanne, dans les locaux des Retraites Populaires, rue Caroline, nommée "Vue du ciel" du canton de Vaud d'hier et d'aujourd'hui. Il y a de très belles photos prises dans les années 1930 et entre 1950-1960.
Les prises de vues qui avaient été faites par un aviateur de l'époque ont été reprises de nos jours par un aviateur de la DGE sous le même angle.
Un livre sera probablement édité par l'Etat de Vaud vers fin 2017.
Aujourd'hui on parle de la LAT... et il est très intéressant de voir ces photos qui titillent un peu et amène, peut-être, à se poser des questions.

La parole n'est plus demandée.

Le Président avise que la prochaine séance du Conseil est fixée à 18h00 le 7 décembre 2016 suivie d'un apéritif et du souper annuel.

Concernant le souper, des informations vous parviendront ces prochains jours (menu, prix, inscription,...).

Le Président remercie l'Assemblée et lui souhaite une bonne soirée.

Il clôt la séance à 21H07.

Le Président
Pierre-Yves Rochat

La secrétaire
Loredana Simone